

Réf : ML/2004/045

26 mars 2004

GROUPE JULLIARD SA

Première négociation sur le marché libre le et première cession selon la procédure de l'offre à prix minimal

A l'initiative du membre du marché EUROPE FINANCE ET INDUSTRIE, et pour le compte de la Société, la première négociation sur le marché libre des actions de la Société JULLIARD SA, s'effectuera le 31 mars 2004.

I - INFORMATIONS SUR LA SOCIETE :

Siège social: 4 Boulevard de Javrezac 16 100 COGNAC
Capital social: 409 620 € divisé en 819 240 actions de 0,5 € de valeur nominale
Jouissance des actions: 1^{er} janvier 2002 OU 2003
Forme des actions : Les actions sont nominatives
Cession des actions: Les actions sont librement cessibles
Exercice social : L'exercice social commence le 1^{er} janvier et s'achève le 31 décembre
Numéro RCS : RCS Paris 345 016 125

Objet social:

La société a pour objet :

- La prise de participation dans le capital de toutes sociétés par la souscription, l'acquisition ou la vente de titres négociables ou non négociables, notamment dans toutes les sociétés ayant pour activité le négoce de tous produits dérivés du pétrole ; la gestion de ces participations.
- Toutes opérations de prestations de services en matière de gestion, d'administration d'entreprises, de conseils, que ce soit en matière comptable et financière qu'en matière commerciale, comme en matière d'administration générale et ce au profit de toutes sociétés filiales ou alliées directement ou indirectement.
- La participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de commandites, de souscriptions, ou d'achats de titres ou droits sociaux, de fusions, d'alliances ou de sociétés en participation ou autrement.
- Et généralement, toutes opérations qui sont compatibles avec cet objet s'y rapportent et contribuent à sa réalisation.

II – MODALITES DE DIFFUSION DES TITRES

Les titres diffusés dans le public sont issus exclusivement de cessions d'actions existantes.

Ils seront proposés dans le cadre de la procédure d'Offre à Prix Minimum (OPM).

Date et teneur de l'offre à prix minimal/ Formalities :

Nombre de titres / *Number of securities* : 81 924 actions soit 10 % du capital et des droits de vote
Prix d'offre unitaire minimal/ *Minimum price*: 3,32 €
Date de l'offre à prix minimal / *Date of first trading day* : 31 mars 2004
Jouissance des actions / *Date of full property* : 1^{er} Janvier 2003
Clause d'extension : 20 481 actions portant la cession à 102 405 actions

Libellé et transmission des ordres/ Procedures :

Les clients devront transmettre leur ordre d'achat au plus tard le 30 mars 2004 à 17 heures aux intermédiaires financiers. Les intermédiaires financiers transmettront les ordres d'achat dont ils sont dépositaires au(x) membre(s) de marché de leur choix.

Les ordres d'achat de la clientèle seront irrévocables et leur validité sera limitée à la journée de première négociation.

Le 31 mars 2004, de 9 heures à 10 heures au plus tard, les membres du marché saisiront leurs ordres dans le système SHIVA en groupe de valeur 98.

Euronext met à la disposition des opérateurs sans engagement de sa part en termes de contenu ou d'exhaustivité, les informations portées à sa connaissance sur les opérations financières relatives aux valeurs négociées sur le marché libre

- EURONEXT PARIS SA n'acceptera que les ordres à cours limité et se réservera la faculté d'éliminer du marché les ordres assortis d'une limite qui lui paraîtra excéder anormalement le prix d'offre minimal.
- Les ordres devront être limités à des limites de cours multiples de 0.1 euro (à savoir 3.32 euros, 3.40 3.5, 3.6, 3.7 euros) . les ordres libellés à des limites de prix ne respectant pas cette norme ne seront pas pris en compte par Euronext Paris SA.

- EURONEXT PARIS SA fera connaître par une note le 31 mars 2004 le résultat de la première cession et les conditions dans lesquelles sera poursuivie la négociation des actions GROUPE JULLIARD à partir du 1 er avril 2004.

The March 30th 2004 from 09:00 am to 10:00 am at the latest the members send Euronext all orders on SHIVA. Euronext will publish the results of JULLIARD GROUPE public offering on February March 31th 2004.

Garantie des ordres d'achat :

Il est précisé que les intermédiaires dépositaires d'ordres d'achat doivent s'assurer, à la réception des ordres, que les clients disposent bien des fonds pour être en mesure de régler les titres demandés.

Conditions particulières applicables aux ordres d'achat:

- Il est précisé qu'un même donneur d'ordres (personne physique ou morale) ne peut émettre d'ordres portant sur un nombre de titres supérieur à 20% du nombre de titres offerts:

- Un même donneur d'ordre ne peut émettre qu'un seul ordre, qui ne peut être dissocié entre plusieurs intermédiaires financiers ; s'agissant d'un compte joint, il ne peut être transmis qu'un maximum de deux ordres ;

- EURONEXT PARIS SA se réserve le droit de demander aux intermédiaires financiers l'état récapitulatif de leurs ordres. Ces informations devront lui être transmises immédiatement par télécopie.

- EURONEXT PARIS SA se réserve également la possibilité de réduire ou d'annuler toutes demandes qui n'auraient pas été documentées ou qui lui paraîtraient excessives après en avoir informé le transmetteur d'ordre.

- Le teneur de compte, qu'il soit le négociateur ou le compensateur, est responsable du respect des obligations de couverture applicables aux donneurs d'ordres dont les comptes sont ouverts chez lui.

Observations techniques :

Code ISIN :	FR00100057034
Groupe de valeur :	10
Mnémonique :	MLJUL
Secteur d'activité:	773 Gas distribution
Transfert des titres:	Euro Emetteur Finance
Conditions de négociation:	Dès leur transfert sur le système NSC les actions GROUPE JULLIARD SA seront négociées sur le groupe de valeur 10.
Désignation de la société au marché libre:	GROUPE JULLIARD SA
Membre du marché en charge du dossier:	EUROPE FINANCE ET INDUSTRIE Securities

Règlement/Livraison : Les opérations de règlement-livraison seront relitées dès le 31 mars 2004 ; elles seront compensées et garanties.

NOTA : le prospectus simplifié a reçu le visa 04-207 en date du **25 mars 2004** de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). La notice légale sera publiée au BALO le 29 mars 2004.

Euronext met à la disposition des opérateurs sans engagement de sa part en termes de contenu ou d'exhaustivité, les informations portées à sa connaissance sur les opérations financières relatives aux valeurs négociées sur le marché libre
